

PREVENIR LES AGISSEMENTS SEXISTES, LES VIOLENCES SEXUELLES AU TRAVAIL

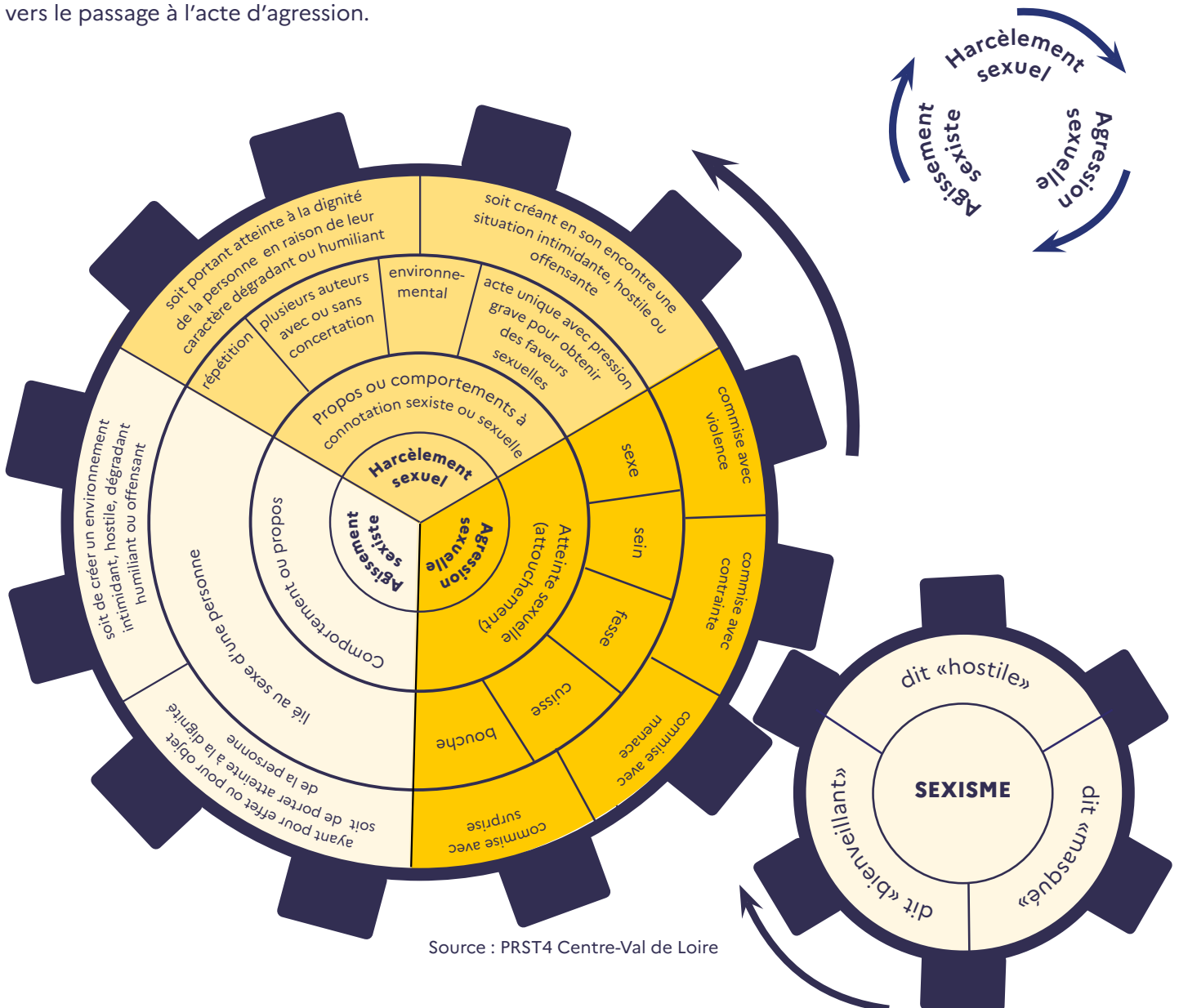
Feuillet « participant
à une sensibilisation »

Mon entreprise sexiste ? Jamais !

Les agissements sexistes, les violences sexuelles sont un risque professionnel que chacun, chacune, employeur, salarié, doit contribuer à prévenir. La présente publication est destinée à conduire en entreprise une action de sensibilisation à ce risque.

Roue des agissements sexistes et des violences sexuelles

Pourquoi une roue ? C'est une façon de mettre en visibilité que les situations s'alimentent ; une ambiance de travail sexiste, non prise en charge, peut être le terreau de situations qui évoluent vers le harcèlement sexuel, voire vers le passage à l'acte d'agression.



Contacts, ressources et obligations réglementaires dans l'entreprise

Afficher les coordonnées des contacts internes et externes ; se servir des obligations et des ressources pour agir en prévention.

Contacts internes	Contacts externes	Ressources et / ou obligations
<ul style="list-style-type: none"> • l'employeur et/ou le responsable ressources humaines : • les référents harcèlement entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • le référent du Comité Social Economique : • le référent entreprises d'au moins 250 salariés : • les élus du CSE /les délégués syndicaux : 	<ul style="list-style-type: none"> • le service de prévention et de santé au travail : • l'inspecteur du travail : • l'ingénieur ou contrôleur Carsat : • le défenseur des droits : 	<ul style="list-style-type: none"> • l'accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle (ou à défaut le plan d'action unilatéral) : • le document unique d'évaluation des risques professionnels : • les affichages : dispositions code pénal, règlement intérieur... :

Les victimes, les témoins, les lanceurs d'alerte sont protégés par la loi contre d'éventuelles sanctions, notamment des licenciements et des mesures discriminatoires (Articles L1153-2 et L1153-5 du code du travail).

Pour aller plus loin :
 consulter les sites de l'INRS (<https://www.inrs.fr/>)
 et de l'Aract Centre-Val de Loire
 (<https://www.anact.fr/boite-outils-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail>)

Ce feuillet «participant» est associé à une brochure d'animation sur la prévention des agissements sexistes et violences sexuelles au travail.

Pour toute animation, veuillez contacter : dreets-cvl.dialogue-social@dreets.gouv.fr



L'Etat, l'Aract, les préventeurs de la région Centre-Val de Loire et les partenaires sociaux œuvrent pour la santé au travail.

(<https://centre-val-de-loire.dreets.gouv.fr/4eme-plan-regional-de-sante-au-travail-PRST4>)